

CONFIDENTIEL DÉFENSE

D8883

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 009560 du 09 OCT 2015

Le 14 novembre 1995  
N°16053/N

FRANCE - BELGIQUE - RWANDA

AU SUJET DE L'ASSASSINAT DU PRESIDENT HABYARIMANA

**La famille de l'équipage français qui a trouvé la mort le 6 avril 1994 dans l'attentat contre l'avion du président Juvenal Habyarimana, ainsi qu'un ressortissant rwandais, parent du général Nsabimana, envisagent de porter plainte contre le général Dallaire, ancien responsable canadien des casques bleus au Rwanda, et son adjoint, le colonel belge Marchal.**

Les familles de MM. Herraud et Minaberry, tués lors de l'attentat du 6 avril 1994, ainsi que le fils du chef d'état-major général rwandais, le général Déogratias Nsabimana, envisagent de déposer une **plainte à l'encontre du général Romeo Dallaire, et de son adjoint, le colonel Luc Marchal. L'argumentation principale de cette démarche reposerait sur leur négligence au moment des faits en matière de sécurité.**

Par ailleurs, les familles concernées n'écartent pas l'hypothèse de la **responsabilité de la France. Selon elles, un mercenaire français, M. Patrick Ollivier, serait impliqué dans cette affaire et userait de ses relations auprès des ministères français de la Coopération et des Affaires étrangères dans le but d'occulter la vérité.**

\*  
\* \*

**Commentaire :**

Ce recours juridique, visant à obtenir le versement d'indemnités de dédommagement, pourrait avoir été décidé après la récente mise en cause par la presse internationale du général Dallaire et de son adjoint dans les événements d'avril 1994.

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE